

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 24 septembre 2024**

**Convocation en date du 17 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

**Quorum : 10**

**Etaient présents :**

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie BAJU, Mme Françoise CHASSAGNE, Mr Anthony FAURE

**Absents représentés :**

Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mr Christian CHAMPELEY  
Mme Lucie DUGUA donne pouvoir à Mme Stéphanie BAJU

**Absents excusés :**

Mme Camille BONNASSIEUX, Mr Xavier NOVIS, Mr Olivier BERAUD

**Secrétaire de séance :** Mr Christian CHAMPELEY

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du PV de la précédente séance du Conseil Municipal
- 2) Travaux de voirie : sécurisation cheminement piétonnier RD 1086  
\* Attribution marché de travaux
- 3) Subventions aux associations 2024
- 4) Antenne relais New Deal – Chezenas
- 5) Décisions modificatives
- 6) Convention épandage boue avec la station de traitement des eaux usées d'Annonay
- 7) Siel : avenant convention OPERAT

\*\*\*\*\*

**1) APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2024

Le procès-verbal n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2024.

**Délibération n°24-09-2024-1**

## 2) TRAVAUX DE VOIRIE : SECURISATION CHEMINEMENT PIETONNIER RD 1086 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°16-07-2024-10 approuvant les travaux de sécurisation du cheminement piétonnier RD 1086 et présente les 3 devis reçus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux pour la sécurisation du cheminement piétonnier RD 1086 à l'entreprise BUFFIN TP qui a présenté l'offre la mieux et la moins disante pour un montant HT de 31 000 €.

**Délibération n°24-09-2024-2**

## 3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € à l'école de musique Gambadon au titre de l'année 2024 et une subvention exceptionnelle de 300 € à la Boulophile du fait de la qualification de l'équipe vétérans au championnat de France.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'attribution d'une subvention de 50 € au titre de l'année 2024 à l'école de musique Gambadon et d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « La Boulophile ».

**Délibération n°24-09-2024-3**

## 4) ANTENNE RELAIS NEW DEAL - CHEZENAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'une antenne relais New Deal (procédure enclenchée par l'Etat) à Limony sur un terrain appartenant à la commune de Saint Pierre de Bœuf.

Il précise que cette opération vise à étendre la couverture de téléphonie mobile sur le plateau de Chezenas en lien avec la commune de Limony.

## 5) DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les décisions modificatives suivantes du budget commune :

### ➤ Décision modificative n°2 :

Dépenses de fonctionnement : chapitre 66 article 66111 :	+ 5 000.00 €
Recettes de fonctionnement : chapitre 731 article 73123 :	+ 5 000.00 €

### **DM N°2 – Budget Commune**

### ➤ Décision modificative n°3 :

Dépenses d'investissement : chapitre 040 article 13912 :	+ 600.00 €
Recettes d'investissement : chapitre 10 article 10226 :	+ 600.00 €
Dépenses de fonctionnement : chapitre 011 article 615228 :	+ 600.00 €
Recettes de fonctionnement : chapitre 042 article 777 :	+ 600.00 €

### **DM 3 – budget commune**

**6) CONVENTION EPANDAGE BOUE AVEC LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES D'ANNONAY**

Ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal

**7) SIEL : AVENANT CONVENTION OPERAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi ELAN qui porte sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a créé une obligation de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires dont la surface plancher est supérieure à 1000 m<sup>2</sup>.

Le Siel propose de collecter et de saisir les données afin de remplir les obligations de déclaration et propose un avenant dit « OPERAT » au contrat SAGE pour un montant 565.50 € / bâtiment concerné.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère déjà à la convention pour l'école et indique que la salle polyvalente des Gravieres entre dans ce dispositif.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'adhésion dite complément (production d'un rapport de suivi énergétique pour 2024) à « OPERAT » pour la salle polyvalente.

**Délibération n°24-09-2024-4**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H38**

**Le secrétaire de séance,  
Christian CHAMPELEY**



**Le Maire,  
Serge RAULT**

